



L'Association nationale d'associations d'adultes et de parents d'enfants DYS
Centre social municipal « Geneviève de Gaulle », 4 allée Guy Boniface
78990 Elancourt

A Monsieur Luc CHATEL,
Ministre de l'Education nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

ELANCOURT, le 15 novembre 2010

Monsieur le Ministre,

Où sont passés les élèves souffrant d'un trouble du langage et de la parole ?

Le pourcentage de la population souffrant de troubles spécifiques du langage oral et/ou écrit et nécessitant une prise en charge particulière par l'Education nationale est en moyenne de 5% selon la nomenclature française (1), et de 8 à 10% selon l'OMS (enfants normalement scolarisés présentant un réel handicap lié à la dyslexie) (2).

Prise en charge en primaire :

En France métropolitaine et dans les DOM, les écoles du premier degré scolarisaient **6 647 100** élèves à la rentrée 2009. Le total des élèves souffrant de troubles du langage et de la parole est donc au minimum selon les critères français de **332 355**.

En 2009, **11 349** élèves ayant un trouble du langage et de la parole sont scolarisés dans le premier degré (2 ans à 12 ans et plus) **avec ou sans** accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire. (3) Ils représentent 9,3% de la population handicapée scolarisée à l'éducation nationale en classe ordinaire ou en CLIS.

Le total des élèves souffrant de troubles du langage et de la parole dépistés et aidés dans leur cursus scolaire en primaire est donc de **0,17 %**.

Où sont passés les **321 006** élèves de primaire non repérés, non dépistés, non pris en charge, non aidés dans leur scolarité et souffrant de troubles du langage ou de la parole ? Sont-ils mal orientés dans des structures de type médico-sociales non adaptées à leur handicap ? Sont-ils à domicile ? Sont-ils en grave échec scolaire avec développement consécutif de troubles psychologiques et d'adaptation sociale importants ?

Prise en charge dans le secondaire :

À la rentrée 2009, les établissements publics et privés du second degré accueillent **5 331 700** élèves dans la métropole et les DOM. Le total des élèves présentant un trouble du langage et de la parole est donc au minimum de **266 585**.

ANAPEDYS

Centre social municipal « Geneviève de Gaulle », 4 allée Guy Boniface, 78990 Elancourt
contact@anapedys.org – www.apedys.org
Tel : 01.30.47.27.74.



En 2009, **13 033** élèves ayant un trouble du langage et de la parole sont scolarisés dans le second degré (11 ans et moins à 20 ans et plus) **avec ou sans** accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire (3). Ils représentent 20% de la population handicapée scolarisée à l'éducation nationale en classe ordinaire ou en UPI.

Le total des élèves souffrant de troubles du langage et de la parole dépistés et aidés dans leur cursus scolaire en primaire est donc de **0,24 %**.

Où sont passés les **253 552** élèves de secondaire non repérés, non dépistés, non pris en charge, non aidés dans leur scolarité et souffrant de troubles du langage ou de la parole ? Sont-ils mal orientés dans des structures de type médico-sociales non adaptées à leur handicap ? Sont-ils à domicile ou en rupture scolaire ? Sont-ils en grave échec scolaire avec développement consécutif de troubles psychologiques et d'adaptation sociale importants ?

Questions:

Tous niveaux de scolarisation confondus, sur un nombre de **574 558** élèves présentant un trouble suffisamment handicapant pour bénéficier d'une prise en charge adaptée à leur handicap, seuls **24 332** ont été repérés.

1 - Où sont les 550 226 élèves (minimum) présentant des troubles du langage et de la parole manquant à l'appel et relevant pourtant d'un réel handicap ?

2 - Sont-ils pris en charge par des projets non référencés par la loi de 2005 ?

- Si oui, pourquoi ?
- Si non, pourquoi ?
- Quels sont ces projets s'ils existent ?
- Est-ce une prise en charge adaptée et uniformisée sur le territoire ?
- Les adaptations sont-elles répertoriées afin de permettre leur application effective par les enseignants de façon uniforme sur le territoire ?
- Leur application est-elle supervisée et par qui ?
- Si ces projets existent, les personnes en charge de leur mise en oeuvre sont-elles TOUTES formées aux troubles du langage et de la parole et par qui ?

Merci de bien vouloir répondre aux nombreuses questions que se posent les parents et à leurs angoisses quant à l'application réelle de la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Claude Denariaz, présidente ANAPEDYS

(1) Expertise collective, Dyslexie, Dysorthographe, Dyscalculie, Bilan des données scientifiques ISBN 978-2-85598-857-8.

(2) OMS 10e édition internationale des maladies.

(3) Repères et références statistiques - édition 2010

ANAPEDYS

Centre social municipal « Geneviève de Gaulle », 4 allée Guy Boniface, 78990 Elancourt

contact@anapedys.org – www.apedys.org

Tel : 01.30.47.27.74.